

à effacer les traces d'une émotion pénible; et sa pâleur éclairant Marguerite, elle ne douta pas qu'il ne se fût passé quelque chose de fâcheux. Aussi se hâta-t-elle d'accepter, et de faire agréer à M. d'Ermançe la proposition que venait de lui faire madame de Belmont de passer quelques jours à sa terre. Le général entra dans un arrangement que la délicatesse de Marguerite avait peut-être provoqué. Elle partit le soir même avec son fils, que la marquise comblait de caresses, et tous les convives quittèrent Savenay, se promettant de n'y plus revenir tant qu'Adrienne y serait.

Hélas! ils n'eurent pas longtemps à attendre! Madame d'Ermançe en proie à deux passions terribles, revint brusquement à Paris, où elle tomba malade. Marguerite accourut près d'elle, employa tous les moyens pour vaincre l'animadversion de son ancienne amie, et pour se faire pardonner le tort d'avoir raison. Ce tort est un de ceux que l'orgueil pardonne le moins: toute supériorité le blesse. Si Marguerite eût été une femme ordinaire, Adrienne eût continué d'avoir pour elle une de ces amitiés nonchalantes qui ne tiennent pas au cœur, mais à l'habitude. Elle haïssait Marguerite, parce que Marguerite, sans le vouloir, sans le savoir, s'était acquise une considération générale. Le monde délaisse la vertu, parce qu'il rougit devant elle de ses habitudes extravagantes: il la fuit et l'admire toute à la fois. Cette observation avait frappé Adrienne sans la convertir. Elle expira la haine dans le cœur, et cependant sans remords: suite funeste d'une existence frivole, où l'âme meurt d'inanition, où la conscience est paralysée, où on a même plus la vertu du repentir. On s'endort tranquille pour se réveiller désespéré.

Le général regretta peu sa femme. Lorsqu'il se retira des affaires, il vint finir ses jours à Savenay, près de l'excellente Marguerite. Il la retrouva la même, régnant sur tous les cœurs par le charme d'une vertu douce, active et toujours indulgente.

Maurice, à vingt ans, était tout ce que le cœur et la raison de Marguerite pouvaient désirer. Ses visites à Savenay y repandaient la joie la plus vive. Le général était fier de son fils adoptif et heureux de verser sur lui les bienfaits les plus délicats.

L'existence de cet excellent homme, et celle de Marguerite se prolongea très-longtemps. Dieu sembla vouloir prouver de plus en plus à la terre que, s'il éprouve les juste par des adversités terribles, il ne les frappe ainsi que pour nous faire voir combien est belle la vertu qui lutte avec courage et sans ostentation avec le malheur, et qu'enfin le Ciel récompense et souvent dès ce monde, la sublime résignation de ses fidèles adorateurs. (FIN.)

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRISSES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CREMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
A NEW-YORK, " J. C. ROBILLARD, RUE NASSAU, No. 5.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment D'ETOFFES D'EGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, le BON GOUT et les PRIX RÉDUITS, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de

DAMAS de toutes couleurs, BROCHÉS OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents.
CROIX DE CHASUBLES, à relief, en grande richesse et variété de dessins.
GARNITURES DE CHAPES, enrichies de symboles gracieux.
BANDES DE DALMATIQUES, *appareillant* les chasubles et les chapes.
ETOILES PASTORALES, en DRAP D'OR et DAMAS, variées.

Le tout accompagné d'un assortiment complet de FRANGES et GALONS en OR ARGENT et soie de divers dessins et qualités.

—DEPLUS—

Quelques *Echarpes de Bénédiction du Très-St. Sacrement*, [avec gloire au centre], confectionnées en France.

—AUSSI—

Une *Chape et deux Dalmatiques* en drap d'argent gaufré, et richement brochées en dorures à relief.

EN S'ADDRESSANT A L'HOPITAL-GÉNÉRAL, MM. les Curés rencontreront une *Garantie irrécusable*, de la *qualité* et de la *valeur* des articles qu'ils auront choisis, et de plus, [s'ils le désirent], l'avantage de confier aux *Dames de cet Etablissement*, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière *plus gracieuse et plus solide* qu'on ne les fait à Paris même.

Les objets en *Bronze, or ou argent* ne seront importés que sur commandes, et livrés, par là même, dans leur *fraicheur* et la *nouveauté* de leurs dessins.

J. C. ROBILLARD,
Agent pour Ornements et Objets d'Eglise.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

—A VENDRE,—

LE PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de *Notions sur la Grammaire Anglaise et sur l'Arithmétique*.—Prix, 5 shillings la douzaine; 6 deniers en détail.—S'adresser au Bureau des *Mélanges* ou à l'ÉVÊCHÉ.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Enean Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excedant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shillings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minerai de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement,—sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter du minerai des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété de qui les mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent l'acquéreur pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit cent quarante-six. On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en Scaut.

D. B. PAPINEAU.
C. T. C.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fv.

L'ART ÉPISTOLAIRE.

PAMPHLET de 72 pages; donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays; par un Canadien, suivi d'exemples de lettres d'Affaires, de Condoléance, d'Introduction, de recommandation etc. etc.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour etc.

On le trouve aux librairies de MM. Fabre et Cie., rue St. Vincent.

" C. P. Leprohon, rue Notre-Dame.

" Rolland et Thompson, rue St. Vincent.

" Chapeleau et Lamothe, rue St. Gabriel, et chez le soussigné, rue St. Amable, Bureau de l'Évêché.

Prix, 20 sous; 7s. 6d. la douzaine.

F. CINQ-MARS.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prient qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Ecoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 24 juin 1845.

FRANCOIS XAVIER DEROME, Horloger, rue St. Denis, près de l'Évêché.
6 Février.

LIVRES A L'USAGE DES ECOLES CHRETIENNES ET AUTRES.

A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'en réduire encore les prix de jour en jour, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, meilleur marché que partout ailleurs, POUR ARGENT COMPTANT.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3, }
6 novembre 1845. }

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, d.

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENGER ET A. T. LAGARDE, PROPRIETAIRES, ÉDITEURS.

IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU.